

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1794

24 août 2007

SOMMAIRE

1 2 3 Luxembourg S.A.	86103	InvestCo Belgian Cable 1 S.à.r.l.	86106
1 2 3 Luxembourg S.A.	86105	InvestCo Belgian Cable 2 S.à.r.l.	86107
Acaster	86103	JGAS Management S.A.	86105
Agence Européenne pour l'Information et le Conseil des Jeunes (ERYICA)	86067	J.P. Morgan Luxembourg International S.à r.l.	86072
Agence luxembourgeoise pour la Coopé- ration au Développement	86086	Kamesis S.A.	86078
Alpha Luxembourg S.A.	86080	Lowell S.A.	86066
Altamira Holdings S.A.	86076	Luxempart	86112
Asbury Trading S.à r.l.	86089	Majavi S.à r.l.	86078
Asia Industrial Holdings Sàrl	86072	Merrill Lynch Master Series	86077
Bonnefont S. à r.l.	86106	M.I.E. (Matériels d'Installation Electrique) S.A.	86078
Broadcasting Center Europe S.A.	86070	Op der Schock, société coopérative	86100
Cafénoir Worldwide S.A.	86079	Op der Schock, société coopérative	86079
Chessa and Chessa Para-Legal Services, S.à.r.l.	86082	Op der Schock, société coopérative	86102
Corsair Finance Europe S.à r.l.	86100	Park Capital Mezzarive S. à r.l.	86080
Corsair Investments International S.à r.l.	86086	Phantex Holding S.A.	86107
CStone6 (Lux) S.à r.l.	86107	Pole Management S.A.	86102
CStone Lumiere (Lux) S. à r.l.	86108	Praetor Sicav	86071
e-Capital Holding S.A.	86078	Procter International S.A.	86104
Elinvest S.A.	86088	Progen SA	86088
EMMER enner WASSER association sans but lucratif	86108	Sakara Holding S.A.	86088
Etam Lingerie Luxembourg	86104	Samaro Holdings S.A.	86077
Etam Lingerie Luxembourg	86106	Sanpaolo IMI International S.A.	86080
EuroPRISA Vincennes Acquisition S.à r.l.	86083	SBRE Land	86079
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.	86083	SBRE Supermarket	86079
Gadolex Holding S.A.	86107	SGAM Alternative Discovery Fund	86102
Garlan Holding S.A.	86077	S.G.A. Services S.A.	86088
Glover International Investments S.A.	86108	Sofinim Lux	86066
Haro S.A.	86104	Structural Engine Foundry Components 1 S.A.	86076
Helio Finance S.A.	86076	Studio Luxembourg S.A.	86082
IN Holdings I S.à r.l.	86071	Supernova Cult S.à r.l.	86111
Invesco European CDO I S.A.	86110	Tomka Investment	86077
		Utu Luxembourg 1 S.à r.l.	86089
		Vodafone Marketing S.à r.l.	86103

Sofinim Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 27.014.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 avril 2007

1. Les mandats d'Administrateurs de catégorie A de:

- Monsieur Tom Bamelis, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 113, Begijnenvest, B-2000 Antwerpen
- Monsieur Piet Bevernage, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 113, Begijnenvest, B-2000 Antwerpen
- Monsieur André-Xavier Cooreman, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 113, Begijnenvest, B-2000 Antwerpen

et les mandats d'Administrateurs de catégorie B de:

- Monsieur Carlo Schlessler, Licencié en Sciences Economiques et diplômé en Hautes Etudes Fiscales, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg
- Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

2. Monsieur Koen Janssen, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 113, Begijnenvest, B-2000 Antwerpen, ne se représente pas aux suffrages.

3. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société ERNST & YOUNG, Réviseurs d'Entreprises, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

SOFINIM LUX

Signature / Signature

Administrateur catégorie A / Administrateur catégorie B

Référence de publication: 2007083941/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03704. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Lowell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 56.267.

RECTIFICATIF

Extrait des délibérations portant à publication de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 28 mars 2006 à 10.30 heures

Le présent extrait annule et remplace l'extrait enregistré à Luxembourg le 24 janvier 2007 sous la référence LSO CA/08058.

Décisions:

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de reconduire:

* Mme Annicka Marie Louise Holmdahl, née à Sundsvall (Suède), le 14 octobre 1947, demeurant à B-1050 Bruxelles, avenue Louise, 435, dans sa fonction d'administrateur de catégorie A,

* Mlle Anna Catharina Claesson, née à Nikolai (Suède) le 1^{er} septembre 1976, demeurant à S-113 59 Stockholm (Suède), Berg Kungstengatan, 53, dans sa fonction d'administrateur de catégorie A,

* Mlle Karin Johanna Claesson, née à Halmstad (Suède) le 25 octobre 1979, demeurant à S-114 32 Stockholm (Suède), Villagatan, 24, dans sa fonction d'administrateur de catégorie A,

* M. Lars Magnus Claesson, né à Kalmar (Suède) le 25 avril 1949, demeurant à B-1050 Bruxelles, avenue Louise, 435, dans sa fonction d'administrateur de catégorie B ainsi que dans sa fonction d'administrateur-délégué,

* M. Carl Andréas Claesson, né à Halmstad (Suède) le 6 juin 1975, demeurant à S-114 31 Stockholm (Suède), Florigatan, 11, dans sa fonction d'administrateur de catégorie A,

* M. Bjorn Johan Claesson, né à Kalmar (Suède) le 1^{er} décembre 1981, demeurant à S-114 38 Stockholm (Suède), Grevturegatan, 74, dans sa fonction d'administrateur de catégorie A,

* M. Jean-Pierre Higuët, né à Couvin (Belgique) le 23 novembre 1960, demeurant à L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128, dans sa fonction d'administrateur de catégorie A,

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2010.

- de remplacer M. Jean-Marc Faber dans ses fonctions de commissaire aux comptes.

- de nommer en remplacement aux fonctions de commissaire aux comptes, la société anonyme de droit luxembourgeois DATA GRAPHIC S.A. dont le siège est établi au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 42.166 jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007084048/4286/42.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03379. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Agence Européenne pour l'Information et le Conseil des Jeunes (ERYICA), Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg F 3.438.

— STATUTS

I. Nom

Art. 1^{er}. L'AGENCE EUROPEENNE POUR L'INFORMATION ET LE CONSEIL DES JEUNES (ERYICA) est une association internationale sans but lucratif selon la loi luxembourgeoise modifiée du 21 avril 1928.

L'association est officiellement déclarée au Grand-Duché du Luxembourg où se trouve son siège social. Son secrétariat est situé à Paris.

II. Objectifs

Art. 2. Afin de contribuer à garantir le droit des jeunes à une information polyvalente et fiable favorisant leur autonomie et leur participation active dans une société démocratique, les objectifs de l'Agence sont les suivants:

- a) promouvoir le respect des principes de la Charte européenne de l'Information Jeunesse et travailler à leur application
- b) assurer une coordination et une représentation européennes en matière d'information et de conseil pour la jeunesse
- c) favoriser la création d'un espace européen dans ce domaine, plus particulièrement en développant un Réseau européen des structures d'information et de conseil pour la jeunesse.

Art. 3. Afin d'atteindre les objectifs fixés à l'Article 2, l'Agence s'attache dans le domaine de l'information et du conseil pour la jeunesse à:

- a) regrouper au niveau européen les coordinations qui s'occupent de ce secteur
- b) refléter au niveau européen la situation réelle et l'évolution de ce secteur
- c) faciliter la coopération européenne entre les organismes travaillant dans ce domaine, notamment par les échanges professionnels
- d) promouvoir la recherche et l'innovation dans ce domaine et le développement des services qui répondent aux besoins des jeunes
- e) coopérer avec les instances européennes (telles que le Conseil de l'Europe, l'Union Européenne, etc.) dans ce domaine
- f) prendre toutes initiatives relatives aux objectifs de l'Agence jugées utiles par ses membres ou ses organes compétents.

III. Membres

Art. 4. Les membres de l'Agence, au nombre minimal de huit, sont des co-ordinations nationales (gouvernementales ou non-gouvernementales) dans le domaine de l'information ou du conseil pour la jeunesse généralistes qui fonctionnent en conformité avec le principes de la Charte européenne de l'Information Jeunesse.

Pour être membre, les coordinations doivent être:

- a) soit des coordinations nationales formellement établies
- b) soit des organismes assurant une mission de coordination nationale selon la forme adoptée dans leur pays.

Les critères qui définissent ces types de coordinations, et les conditions d'admission de celles-ci, sont précisés dans le Règlement Intérieur.

L'admission de nouveaux membres est souverainement décidée par le Conseil d'administration.

Art. 5. Renseignements à fournir dans une demande d'adhésion.

Seules les demandes d'adhésion écrites sont examinées par le Conseil d'administration, et les renseignements fournis par l'organisme demandeur doivent inclure les éléments suivants:

- a) les Statuts de l'organisation
- b) une liste de ses membres et de ses responsables
- c) une description de ses activités et services actuels
- d) une présentation de son rôle de coordination nationale.

Le Secrétaire général d'ERYICA est habilité à obtenir les renseignements relatifs à une organisation présentant sa candidature, et à les communiquer au Conseil d'administration.

Demande provenant d'un pays où ERYICA est déjà représentée:

Lorsqu'une demande d'adhésion provient d'un pays où ERYICA a déjà un membre, le Secrétaire général d'ERYICA demande à ce dernier son avis sur la candidature, afin que le Conseil d'administration puisse en tenir compte lors de l'examen de ladite candidature.

Demande provenant d'un pays où ERYICA n'est pas représentée:

Lorsqu'une demande d'adhésion provient d'un pays où ERYICA n'a pas de membre, des consultations appropriées sont organisées par le Conseil d'administration avant qu'une décision ne soit prise à cet égard.

Art. 6. La qualité de membre de l'Agence se perd:

- a) par démission notifiée par lettre au Secrétariat de l'Agence
- b) par défaut de paiement de la cotisation
- c) par exclusion prononcée par l'Assemblée Générale à la majorité des deux tiers.

La perte de la qualité de membre par défaut de paiement de la cotisation est automatique si le versement des arriérés dus n'est pas effectué avant l'ouverture de l'Assemblée Générale qui suit l'année de la dernière cotisation non payée.

Les modalités d'une exclusion éventuelle pour les motifs évoqués aux paragraphes b) et c) sont fixées dans le Règlement Intérieur.

IV. Organismes affiliés

Art. 7. Le statut d'organisme affilié peut être accordé, selon les critères précisés dans le Règlement Intérieur, à un organisme du domaine de l'information et du conseil pour la jeunesse. L'organisme concerné doit être d'envergure nationale, ou transnationale, ou engagé dans un processus de coordination nationale ou transnationale dans ce domaine.

Le statut d'organisme affilié peut également être accordé aux organismes nationaux ou transnationaux de l'information et du conseil pour la jeunesse issus de pays hors de l'Europe.

Un organisme qui fait partie d'une coordination nationale membre de l'Agence ou qui est affilié à un membre selon l'article 4 ne peut pas bénéficier du statut d'organisme affilié.

Art. 8. Les organismes affiliés ont le droit d'assister à l'Assemblée Générale en tant qu'observateurs sans droit de vote et selon les modalités précisées dans le Règlement Intérieur.

V. Cotisations

Art. 9. Tous les membres et les organismes affiliés sont tenus de payer une cotisation annuelle dont le barème est fixé par l'Assemblée Générale. Toutefois le montant maximum de la cotisation ne peut dépasser vingt mille euros.

VI. Structure

Art. 10. Les organes de l'Agence sont:

- a) l'Assemblée Générale
- b) le Conseil d'administration.

VII. Décisions

Art. 11. Dans chaque organe de l'Agence les décisions sont prises par consensus, c'est-à-dire sans opposition déclarée de la part d'un membre représenté à la réunion concernée.

En l'absence de consensus, lorsqu'une décision est soumise au vote, elle est adoptée par une majorité simple, sauf quand cette décision concerne l'exclusion d'un membre, la modification des Statuts ou la dissolution de l'Agence.

Une abstention n'est pas un vote.

VIII. Assemblée Générale

Art. 12. L'Assemblée Générale est l'organe souverain de l'Agence. Elle se compose des membres de l'Agence.

La représentation des membres à l'Assemblée Générale est composée de façon égale pour chaque pays, selon les modalités précisées dans le Règlement Intérieur.

Chaque membre, à jour de sa cotisation, bénéficie du droit de vote lors de l'Assemblée Générale.

Art. 13. L'Assemblée Générale se réunit chaque année en session ordinaire. Elle est convoquée par le Conseil d'administration, qui envoie aux membres un ordre du jour.

Une session extraordinaire peut être organisée pour un objectif déterminé soit sur convocation du Conseil d'administration soit sur la demande d'un tiers des membres de l'Agence.

Art. 14. La convocation à une session ordinaire de l'Assemblée Générale doit être envoyée à chaque membre ou organisme affilié au moins trois mois avant la date de ladite session.

La convocation à une session extraordinaire de l'Assemblée Générale doit être envoyée à chaque membre ou organisme affilié au moins un mois avant la date de ladite session.

Art. 15. Un ordre du jour provisoire est obligatoirement annexé à chaque convocation à l'Assemblée Générale. Tous les membres ou organismes affiliés ont le droit de proposer des ajouts ou des modifications à l'ordre du jour. Dans ce cas, chaque proposition doit être adressée par écrit au Secrétaire de l'Agence au moins sept jours avant l'ouverture de la session concernée. Le Conseil d'administration statue sur les propositions et recommande un ordre du jour définitif à l'Assemblée Générale.

Art. 16. L'Assemblée Générale détermine les orientations de l'Agence. Elle se prononce sur le rapport d'activités et le bilan financier ainsi que sur le programme et le budget prévisionnel de l'Agence; le budget proposé fait l'objet d'un vote. Elle élit les membres du Conseil d'administration et elle nomme les Vérificateurs aux comptes ainsi qu'un Commissaire aux comptes. Elle a le pouvoir de déterminer le barème des cotisations, de modifier les Statuts ou de dissoudre l'Agence.

Art. 17. Toutes les résolutions ou décisions de l'Assemblée Générale sont portées à la connaissance des membres, des organismes affiliés et des tiers. Elles sont envoyées aux membres de l'Agence et aux organismes affiliés au plus tard un mois après la session. Elles sont également consignées dans un registre spécial, conservé au siège social de l'Agence et qui peut être consulté par tous les membres ou organismes affiliés et par des tiers.

IX. Conseil d'administration

Art. 18. Le Conseil d'administration est composé de neuf membres: huit membres élus (un Président, deux Vice-Présidents, un Trésorier et quatre membres) et le Secrétaire Général (d'office). Les membres élus ont un mandat de trois années et sont rééligibles selon les modalités précisées dans le Règlement Intérieur.

Le Conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an. Les fonctions spécifiques des membres du Conseil d'administration sont précisées dans le Règlement Intérieur.

Art. 19. Pour être élu au Conseil d'administration, chaque candidat doit obtenir la majorité absolue des voix à l'Assemblée Générale selon la procédure précisée dans le Règlement Intérieur.

En élisant les membres du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale veillera à trouver un équilibre entre la continuité et la rotation des membres, ainsi qu'à refléter la diversité des membres de l'Agence.

Art. 20. Tous les membres du Conseil d'administration ont le droit de voter sauf le Secrétaire Général.

Le Conseil d'administration peut inviter à participer à ses réunions à titre d'observateur toute personne dont il estime la participation nécessaire. Les modalités de cette participation sont précisées dans le Règlement Intérieur.

Art. 21. Le Conseil d'administration est l'organe responsable de la mise en oeuvre des objectifs de l'Agence. Le Conseil d'administration remplit notamment les fonctions suivantes dont les modalités sont précisées dans le Règlement Intérieur:

- 1) la préparation des sessions de l'Assemblée Générale, et la mise en oeuvre de ses décisions
- 2) la mise en oeuvre et le suivi des programmes de l'Agence
- 3) l'organisation des services fournis par l'Agence
- 4) la constitution de groupes de travail et de commissions spéciales, la détermination de leurs objectifs, la désignation de leur(s) coordinateur(s) et le suivi de leur travaux
- 5) le développement et la coordination du Réseau européen des structures d'information et de conseil pour la jeunesse
- 6) la gestion financière et administrative de l'Agence
- 7) l'admission de nouveaux membres et d'organismes affiliés
- 8) la délégation des pouvoirs en matière de représentation de l'Agence et de signature des engagements légaux.

Le Conseil d'administration se charge également de toutes questions qui ne sont pas confiées à un autre organe par les présents Statuts ou par le Règlement Intérieur.

X. Règlement intérieur

Art. 22. L'Agence se dote d'un Règlement Intérieur qui précise, en conformité avec les présents Statuts, leurs modalités d'application. Ce Règlement Intérieur est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Art. 23. Le Conseil d'administration est chargé de rédiger et de mettre à jour le Règlement Intérieur. Seules les modifications qui concernent les articles suivants des présents Statuts sont soumis à l'Assemblée Générale: 4 (composition de l'Agence), 6 (perte de la qualité de membre), 12 (composition de l'Assemblée Générale), 18 (composition du Conseil d'administration), 19 (élection du Conseil d'administration), et 26 (composition du Réseau européen).

XI. Finances

Art. 24. Le financement de l'Agence dépend principalement des ressources suivantes:

- a) les cotisations
- b) les subventions
- c) la vente des produits et des services.
- d) toutes autres ressources conformes à ses buts.

Art. 25. Le Conseil d'administration est tenu de soumettre tous les ans à l'approbation de l'Assemblée Générale le compte de l'exercice écoulé et le budget prévisionnel de l'exercice suivant.

XII. Réseau européen

Art. 26. Le Réseau européen des structures d'information et de conseil pour la jeunesse est ouvert, selon les modalités précisées dans le Règlement Intérieur:

- a) aux structures / services qui font partie des réseaux nationaux coordonnés par les membres de l'Agence, ou qui sont liés de quelque façon aux membres de l'Agence
- b) à toutes structures / services présentés par le Conseil d'administration ou par un membre de l'Agence du pays concerné.

XIII. Modification des statuts

Art. 27. Toute proposition de modification des Statuts doit figurer dans la convocation à l'Assemblée Générale. Une telle proposition ne peut être adoptée que si elle obtient la majorité des deux tiers des membres de l'Agence.

XIV. Dissolution

Art. 28. La proposition de dissolution de l'Agence doit figurer dans la convocation à l'Assemblée Générale. Une telle proposition ne peut être adoptée que si elle obtient la majorité des deux tiers des membres de l'Agence.

Dans le cas où la dissolution de l'Agence est décidée, l'Assemblée Générale doit déterminer à qui sont dévolus les avoirs de l'Agence après le règlement du passif.

Référence de publication: 2007083834/7934/172.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06475. - Reçu 628 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Broadcasting Center Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 50.802.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 20 juin 2007, que:

L'Assemblée générale ratifie et confirme la nomination en tant qu'administrateur de Monsieur Elmar Heggen, coopté lors de la réunion du Conseil d'administration du 15 décembre 2006.

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats comme administrateurs de Messieurs Alain Flammang, Elmar Heggen, Alain Berwick, Francesco Costadura, Alexander Glatz et Romain Mannelli, ayant tous leur adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg et dont le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

L'Assemblée générale décide, de proroger le mandat de KPMG AUDIT, Luxembourg, comme Réviseur d'entreprises, ayant son siège social à 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg pour un mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007084064/1433/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02246. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Praetor Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 101.117.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société le vendredi 15 juin 2007 à 14h30*

Résolution 5

«L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs suivants:

- M. Edouard de l'Espee
- M. Michel Darblay
- M. Patrice Henri
- M. Pierre Antoine Martel.

Pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2008.»

Résolution 6

«L'Assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises, DELOITTE S.A., pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2008.»

Copie certifiée conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007084016/3085/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09644. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

IN Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.595.725,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 78.622.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle de la société tenue le 28 juin 2007 à Luxembourg a décidé d'accepter la démission de M. Puri Negri comme administrateur de la société, avec effet au 28 juin 2007.

Conformément à l'article 13.4 des statuts de la société, tous les administrateurs restant doivent cesser leurs fonctions avec effet au 28 juin 2007.

L'assemblée a ensuite décidé d'élire un nouveau conseil d'administration avec effet au 28 juin 2007 et pour une période indéterminée comme suit:

- Monsieur Gary J. Dienst Jr., Directeur en charge de l'immobilier, né le 3 octobre 1959 à Landstuhl (Allemagne), Real Estate Executive, demeurant au 555, Madison Avenue, NY 10022, USA;
- Monsieur Thomas E. Quinn, Directeur en charge de l'immobilier, né le 18 février 1952 à Passaic, New Jersey (USA), Real Estate Executive, demeurant au 555, Madison Avenue, NY 10022, USA;
- Monsieur Jeremiah W. O'Connor, Directeur en charge de l'immobilier, né le 6 septembre 1942 à Boston, Massachusetts (USA), Real Estate Executive, demeurant au 555, Madison Avenue, NY 10022, USA;
- Monsieur Emilio Biffi, administrateur, né le 20 octobre 1940 à Milan (Italie), demeurant à Via Gaetano Negri 10, 20121 Milan, Italie
- M. Michele Latora, administrateur, né le 23 mars 1957 à Novara (Italie), avec adresse professionnelle à Via Tadini 9, Novara, Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IN HOLDINGS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007084054/267/30.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04048. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

J.P. Morgan Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 81.068.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 15 juin 2007

Composition du conseil de gérance:

- L'assemblée a décidé de reconduire le mandat des gérants suivants pour un terme d'un an, qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée générale de l'an 2008:

- * Mme Melanie Bouillon, Gérante, European Bank & Business Center, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- * M. Alain Picherit, Gérant, European Bank & Business Center, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- * M. Charles Macdonald, Gérant, European Bank & Business Center, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;
- * Mme Dale Quarry, Gérante, European Bank & Business Center, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Certifié conforme

Pour le Conseil de gérance

A. Picherit / D. J. Quarry

Gérant / Gérante

Référence de publication: 2007084055/13/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04500. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Asia Industrial Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 348.150,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 112.676.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of June,

Before us Maître Jacques Delvaux notary, residing in Luxembourg

There appeared:

1. SCAFFOLDING GLOBAL HOLDINGS Sàrl, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, registered under the number B 116.322 with the Luxembourg Trade Register;
2. Hiroshi Yamada, residing at 155, Komazuka Takehana-cho, Hashima-shi, Gifu-ken, Japan;
3. Tadashi Hasegawa, residing at 2901 Shimada 4-chome, Tempaku-ku, Nagoya-shi, Aichi-ken, Japan;
4. Mitoji Ofune, residing at 2-3 Katsuga Hirata-cho, Kaizu-shi, Gifu-ken, Japan;
5. Takashi Shikata, residing at 202 Amex Mansion, 3-190-1, Hayashi-machi, Ogaki-shi, Gifu-ken, Japan;
6. Kaoru Tsuji, residing at Royal Chatho Ukawa 201, 414-3-2 Minato-machi, Gifu-shi, Gifu-ken, Japan;
7. Yutaka Asano, residing at 298-6 Takehana-cho, Hashima-shi, Gifu-ken, Japan;
8. Akitomo Nakamura, residing at Miretea 201, 4-22 Tsukizute-cho, Ogaki-shi, Gifu-ken, Japan;
9. Yoshihiro Nakamura, residing at 967 Egira-cho, Hashima-shi, Gifu-ken, Japan;
10. Shinya Yasuda, residing at 806-16 Egira-cho, Hashima-shi, Gifu-ken, Japan;
11. Masami Harada, residing at 7-20-32 Okamura, Isogo-ku, Yokohama-shi, Kanagawa-ken, Japan;
12. Osamu Kuroda, residing at Gransam 105, 108-1 Fukuta-cho, Ogaki-shi, Gifu-ken, Japan;
13. Fujio Kai, residing at 2-10-8 Yawara, Kasukabe City, Saitama, Japan;
14. Hirohito Wakana, residing at 1-9-14 Sakuragaoka, Setagaya-ku, Tokyo, Japan;
15. Akira Sekine, residing at 4-31-12 Asumigaoka, Midori-ku, Chiba City, Chiba, Japan; and

16. Yuji Tobita, residing at 283-1 Nishiushigaya, Kogashi, Ibarakiken, Japan; hereby represented by Emanuela Brero, director of corporate administration, residing in Luxembourg, by virtue of sixteen proxies given by the aforementioned existing shareholders of the Company (the «Existing Shareholders»); and

17. Tetsuo Iwasaki, residing at 1-32-1 Nakashizu, Sakura-shi, Chiba 285-0843 Japan;

18. Koji Hirao, residing at 3-20-17 Kajiwara, Kamakura-shi, Kanagawa 247-0063 Japan;

19. Yukio Hirokawa, residing at 2-2-24 Nagata-Minami, Minami-ku, Yokohama-shi, Kanagawa 232-0073 Japan;

The appearing parties from (17) to (19) being referred to as the «Subscribers» are hereby represented by Emanuela Brero, prenamed, by virtue of three proxies given by the said Subscribers.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

- That the Existing Shareholders are the current shareholders of ASIA INDUSTRIAL HOLDINGS Sàrl (previously named COSMETICS GLOBAL HOLDINGS Sàrl), a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under number B 112.676, incorporated by a deed of notary Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on the 8th day of October 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations on 8th March 2006, under number 491, pages 23550. The articles of association were amended for the last time by a deed of M^e Jacques Delvaux, notary public residing in Luxembourg, dated as of 7th August 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2069 dated 6th November 2006 on the page number 99270.

- That the Existing Shareholders have decided to deliberate on the points of the following agenda:

1. Capital increase of an amount of Two Thousand Eight Hundred and Seventy-Five Euros (EUR 2,875.-) by the issuance of One Hundred Fifteen (115) new ordinary shares (the «New Shares») in the share capital of the Company;

2. Subscription by the Subscribers to the New Shares and payment of the New Shares by contribution in cash together with a total issue premium of Six Hundred and Thirty-Two Euros and Fifty Cents (EUR 632.50); and

3. Subsequent modification of the paragraph 1 of Article 6.1 of the Articles of Associations of the Company (the «Articles») («Subscribed and Authorised Share Capital»).

- That, on the basis of the agenda, the Existing Shareholders have taken the following resolutions (the «Resolutions»):

First resolution

The Existing Shareholders, represented as stated here above, decide to increase the Company's share capital by the amount of Two Thousand Eight Hundred and Seventy-Five Euros (EUR 2,875.-) by contribution in cash together with a total issue premium of Six Hundred Thirty-Two and Fifty Cents (EUR 632.50), in order to bring the Company's share capital from its present amount of Three Hundred Forty-Five Thousand Two Hundred Seventy-Five Euros (EUR 345,275.-) to Three Hundred Forty-Eight Thousand One Hundred and Fifty Euros (EUR 348,150.-), by the issuance of Two Hundred and Seventy-Five (115) New Shares, having the same rights and obligations as the existing ordinary shares, each New Share with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-).

Second resolution

The Subscribers, represented as stated here above, decide to subscribe to the New Shares, and to fully pay up the New Shares by a contribution in cash as follows:

Subscription - Payment

(1) Yukio Hirokawa, represented as stated here above, declares to subscribe to Eighty-One (81) issued New Shares and to have them fully paid up to their nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) and to pay up a share premium amounting to Four Hundred Forty-Five Euros and fifty cents (EUR 445.50). The amount of Two Thousand Four Hundred Seventy Euros and Fifty Cents (EUR 2,470.50) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary pursuant to a banking certificate;

(2) Tetsuo Iwasaki, represented as stated here above, declares to subscribe to Seventeen (17) issued New Shares and to have them fully paid up to their nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) and to pay up a share premium amounting to Ninety-Three Euros and Fifty Cents (EUR 93.50). The amount of Five Hundred Eighteen Euros and Fifty Cents (EUR 518.50) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary pursuant to a banking certificate;

(3) Koji Hirao, represented as stated here above, declares to subscribe to Seventeen (17) issued New Shares and to have them fully paid up to their nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) and to pay up a share premium amounting to Ninety-Three Euros and Fifty Cents (EUR 93.50). The amount of Five Hundred Eighteen Euros and Fifty Cents (EUR 518.50) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary pursuant to a banking certificate;

The Existing Shareholders hereby expressly waive their preferential subscription rights concerning the New Shares and agree with the subscription here above described.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Existing Shareholder, represented as stated here above, decides to amend paragraph 1 of Article 6.1 of the Articles of Association, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 6.1. first paragraph.** The company's corporate capital is fixed at Three Hundred Fifty-Two Thousand One Hundred Fifty Euros (EUR 348,150.-) divided into Fourteen Thousand Eighty-Six (13,926) Shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up».

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,700.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1. SCAFFOLDING GLOBAL HOLDINGS Sàrl, une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre, enregistré sous le numéro B 116.322 auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

2. Hiroshi Yamada, demeurant à 155, Komazuka Takehana-cho, Hashima-shi, Gifu-ken, Japon;

3. Tadashi Hasegawa, demeurant à 2901 Shimada 4-chome, Tempaku-ku, Nagoya-shi, Aichi-ken, Japon;

4. Mitoji Ofune, demeurant à 2-3 Katsuga Hirata-cho, Kaizu-shi, Gifu-ken, Japon;

5. Takashi Shikata, demeurant à 202 Amex Mansion, 3-190-1, Hayashi-machi, Ogaki-shi, Gifu-ken, Japon;

6. Kaoru Tsuji, demeurant à Royal Chatho Ukawa 201, 414-3-2 Minato-machi, Gifu-shi, Gifu-ken, Japon;

7. Yutaka Asano, demeurant à 298-6 Takehana-cho, Hashima-shi, Gifu-ken, Japon;

8. Akitomo Nakamura, demeurant à Miretea 201, 4-22 Tsukizute-cho, Ogaki-shi, Gifu-ken, Japon;

9. Yoshihiro Nakamura, demeurant à 967 Egira-cho, Hashima-shi, Gifu-ken, Japon;

10. Shinya Yasuda, demeurant à 806-16 Egira-cho, Hashima-shi, Gifu-ken, Japon;

11. Masami Harada, demeurant à 7-20-32 Okamura, Isogo-ku, Yokohama-shi, Kanagawa-ken, Japon;

12. Osamu Kuroda, demeurant à Gransam 105, 108-1 Fukuta-cho, Ogaki-shi, Gifu-ken, Japon;

13. Fujio Kai, demeurant à 2-10-8 Yawara, Kasukabe City, Saitama, Japon;

14. Hirohito Wakana, demeurant à 1-9-14 Sakuragaoka, Setagaya-ku, Tokyo, Japon;

15. Akira Sekine, demeurant à 4-31-12 Asumigaoka, Midori-ku, Chiba City, Chiba, Japon; et

16. Yuji Tobita, demeurant à 283-1 Nishiushigaya, Kogashi, Ibarakiken, Japon.

ci-représentés ici par Emanuela Brero, director of corporate administration, demeurant à Luxembourg, en vertu de seize procurations données par les associés actuels susmentionnés (les «Associés Actuels»), et

17. Tetsuo Iwasaki, demeurant à 1-32-1 Nakashizu, Sakura-Shi, Chiba 285-08-43 Japon;

18. Koji Hirao, demeurant à 3-20-17 Kajiwara, Kamakura-shi, Kanagawa 247-0063, Japon;

19. Yukio Hirokawa, demeurant à 2-2-24 Nagata-Minami, Minami-ku, Yokohama-shi, Kanagawa 232-0073 Japon;

Les parties comparantes de (17) à (19) seront désignées comme «Souscripteurs» et sont représentées par Emanuela Brero, précitée, en vertu de trois procurations données par lesdits Souscripteurs.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci.

Les parties comparantes, représentées comme stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que les Associés Actuels de ASIA INDUSTRIAL HOLDINGS Sàrl (anciennement dénommée COSMETICS GLOBAL HOLDINGS Sàrl), société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre, et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.676, constituée par acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations le 8 mars 2006, sous le numéro 491, pages 23550. Les statuts de la société ont été

modifié pour la dernière fois, par un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 7 août 2006, publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2069 du 6 novembre 2006, page 99270.

- Que les Associés Actuels ont décidé de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:

(i) Augmentation de capital d'un montant de Deux Mille Huit Cent Soixante-quinze Euros (EUR 2.875,-) par l'émission de Cent Quinze (115) nouvelles parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Nouvelles»);

(ii) Souscription par les Souscripteurs et libération des Parts Sociales Nouvelles par apport en numéraire avec une prime d'émission de Six Cent Trente-Deux Euros et Cinquante Centimes (EUR 632,50); et

(iii) Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 6.1 des statuts de la société (les «Statuts») («Capital souscrit et libéré»);

- Que, sur base de cet agenda, les Associés Actuels ont pris les résolutions suivantes (les «Résolutions»):

Première résolution

Les Associés Actuels, représentés comme stipulé ci-dessus, décident d'augmenter le capital souscrit à concurrence d'un montant de Deux Mille Huit Cent Soixante-Quinze Euros (EUR 2.875,-) par un apport en numéraire et par une prime d'émission de Six Cent Trente-Deux Euros et Cinquante Centimes (EUR 632,50) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de Trois Cent Quarante-Cinq Mille Deux Cent Soixante-quinze Euros (EUR 345.275,-) à Trois Cent Quarante-Huit Mille Cent Cinquante Euros (EUR 348.150,-) par l'émission de Cent Quinze (115) Parts Sociales Nouvelles conférant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, chaque Part Sociale Nouvelle ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-).

Deuxième résolution

Les Souscripteurs, représentés comme stipulé ci-dessus, déclarent souscrire aux Parts Sociales Nouvelles et les libérer par apport en numéraire comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

(1) Yukio Hirokawa, représenté comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire Quatre-Vingt-Une (81) Parts Sociales Nouvelles et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de Vingt-Cinq Euros (EUR 25,-) chacune et de payer une prime d'émission d'un montant de Quatre Cent Quarante-Cinq Euros et Cinquante Centimes (EUR 445,50). Le montant de Deux Mille Quatre Cent Soixante-Dix Euros et Cinquante Centimes (EUR 2.470,50) est actuellement à la disposition de la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant par un certificat bancaire;

(2) Tetsuo Iwasaki, représenté comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire Dix Sept (17) Parts Sociales Nouvelles et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de Vingt-Cinq Euros (EUR 25,-) chacune, et de payer une prime d'émission d'un montant de Quatre-Vingt-Treize Euros et Cinquante Centimes (EUR 93,50). Le montant de Cinq Cent Dix-Huit Euros et Cinquante Centimes (EUR 518,50) est actuellement à la disposition de la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant par un certificat bancaire;

(3) Koji Hirao, représenté comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire à Dix-Sept (17) Parts Sociales Nouvelles et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de Vingt-Cinq Euros (EUR 25,-) chacune et de payer une prime d'émission d'un montant total de Quatre-Vingt-Treize Euros et Cinquante Centimes (EUR 93,50). Le montant de Cinq Cent Dix-Huit Euros et Cinquante Cents (EUR 518,50) est actuellement à la disposition de la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

Troisième résolution

En conséquence de la Résolution précédente, les Associés Actuels, représentés comme stipulé ci-dessus, décident de modifier le paragraphe premier de l'article 6.1 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.1. premier paragraphe.** Le capital social est fixé à Trois Cent Quarante-Huit Mille Cent Cinquante Euros (348.150,-) représenté par Treize Mille Neuf Cent Vingt-Six (13.926) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 1.700,-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: E. Brero, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, LAC/2007/13988. — Reçu 35,08 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 8 juin 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007083989/208/195.

(070092405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Structural Engine Foundry Components 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.660.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 9 mai 2007

- La société EFFIGI S.à r.l, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.313, nommée administrateur en date du 27 décembre 2006, pour un mandat de 4 ans, a désigné Mr Philippe Stanko, employé privé, né le 15 janvier 1977 à Wittlich, (Allemagne), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat (jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2010).

- La société MADAS S.à r.l, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.316, nommée administrateur en date du 27 décembre 2006, pour un mandat de 4 ans, a désigné Mr Christian Francois, employé privé, né le 1^{er} avril 1975 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat (jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2010).

- La société FINDI S.à r.l, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.315, nommée administrateur en date du 27 décembre 2006, pour un mandat de 4 ans, a désigné Mlle Corinne Bitterlich, employée privé, née le 2 juillet 1969 à Quierscheid (Allemagne), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat (jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2010).

Certifié conforme

Pour STRUCTURAL ENGINE FOUNDRY COMPONENTS 1 S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007083948/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03911. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Altamira Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 51.715.

—
Le bilan 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007084305/635/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05711. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Helio Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 39.991.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

Référence de publication: 2007084311/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03429. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Merrill Lynch Master Series, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 110.381.

Le bilan 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MERRILL LYNCH MASTER SERIES

THE BANK OF NEW YORK EUROPE LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH

Signatures

Référence de publication: 2007084303/1163/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05438. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Samaro Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 23.905.

Le bilan 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007084304/635/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05714. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Garlan Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 29.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007084312/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05641. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Tomka Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 93.327.

Les comptes annuels au 30 avril 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2007084313/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05644. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

M.I.E. (Matériels d'Installation Electrique) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 41, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 79.239.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007084314/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05679. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

e-Capital Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 71.733.

Le bilan au 18 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007084316/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05467. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Majavi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.219.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

MAJAVI S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007084317/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05396. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Kamesis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.615.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007084319/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05665. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070093021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Cafénoir Worldwide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 97.979.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007084320/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05672. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070093020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

SBRE Supermarket, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 117.126.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007084322/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG06002. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070093019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Op der Schock, société coopérative.

Siège social: L-8508 Redange-sur-Attert, 34, rue de Reichlange.

R.C.S. Luxembourg B 99.319.

RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2003 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 juillet 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007084231/800/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05116. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070093275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

SBRE Land, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 117.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007084325/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05989. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Park Capital Mezzarive S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.600.

—
RECTIFICATIF

En date du 14 juin 2007, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 25.168 de son répertoire, l'acte constitutif de PARK CAPITAL MEZZARIVE S. à r. l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social avec siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Il s'est avéré qu'une erreur de dactylographie s'est glissée dans la rédaction de la version anglaise de la première phrase de l'article 5 de l'acte constitutif de ladite, qu'il y a lieu de lire comme suit: « **Art. 5. première phrase.** The registered office of the Company is established in Niederanven.»

Il s'est avéré qu'une erreur de dactylographie s'est aussi glissée dans la rédaction de la version française de l'article 2 de l'acte constitutif de ladite société. Il y a lieu d'insérer entre le deuxième et le troisième paragraphes de l'article 2, le paragraphe suivant: « **Art. 2. paragraphe 3.** La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à d'autres sociétés ou entités qui sont contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.» Les anciens paragraphes 3 et 4 sont renumérotés 4 et 5.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juin 2007.

P. Bettingen

Le notaire

Référence de publication: 2007084207/202/25.

(070093662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Alpha Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 74.240.

Le bilan 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

I. Deschuytter.

Référence de publication: 2007084301/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02563. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Sanpaolo IMI International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 7.533.

Il résulte de la circulaire émise par le Conseil d'Administration en date du 27 mars 2007, que le Conseil d'Administration a pris entre autres, les décisions suivantes:

Première résolution

En référence à la décision prise par l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg le 27 mars 2007, qui a nommé pour un terme de 1 (un) an, Monsieur Bruno Picca, en qualité d'Administrateur de la société, le Conseil d'Administration, eu égard à la suggestion des actionnaires lors de cette Assemblée et conformément à l'article 8 des statuts de la société, nomme Monsieur Bruno Picca Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration confirme que les pouvoirs octroyés au Président du Conseil d'Administration sont les suivants:

1. De représenter la Société vis-à-vis des autorités publiques et des entités privées; d'élaborer des demandes écrites, des recours et des réclamations;
2. D'accomplir tous les actes nécessaires pour l'exécution des décisions valablement prises par le Conseil d'Administration;
3. D'entreprendre tous les actes (de nature judiciaire ou extrajudiciaire) nécessaires pour défendre les intérêts de la Société. De représenter la Société devant toute sorte de juridiction, en première instance ou en appel. De régler tout genre de litige devant une Cour de Justice ou extrajudiciairement; de rechercher une décision arbitrale, y compris de se soumettre à une décision en équité. De nommer et révoquer les arbitres;
4. D'autoriser toutes les activités et dépenses en relation avec le fonctionnement de la Société;
5. Dans l'organisation de la société, comme défini par le Conseil d'Administration, d'embaucher, de révoquer, de licencier les directeurs et le personnel cadre, définir leurs fonctions, salaires et encadrement professionnel;
6. En relation avec les projets de développement de la Société, approuvés par le Conseil d'Administration, de nommer des consultants et des experts et de déterminer leurs honoraires jusqu'à un montant de 300.000,- Euros par an.
7. De faire des dépôts auprès des institutions de crédit;
8. De faire des emprunts, même à long terme, auprès des institutions de crédits;
9. De négocier l'achat et la vente d'obligations et de titres, cotés et non cotés en bourse;
10. D'effectuer toute sorte de transaction (y compris les swap et les instruments dérivés, comme les OTC), avec les sociétés de premier plans (institutions publiques, banques, institutions financières et les sociétés de pays de l'OCDE), dans le but de couvrir le risque lié aux intérêts, aux devises et au marché ou pour optimiser la structure et le rendement du portefeuille, en augmentant ou en diminuant les investissements existants ou futurs;
11. D'autoriser des transactions qui pourraient conduire à une exposition au risque de change qui n'excède pas 10% du capital de la Société;
12. D'exercer tous les droits de la Société envers les sociétés membre du groupe bancaire INTESA SANPAOLO dont SANPAOLO IMI INTERNATIONAL S.A. détient une participation de contrôle.

Le Président fera un rapport périodique au Conseil d'Administration.

Et le cas échéant, ces pouvoirs seront valables par la signature conjointe de deux Administrateurs ou du Directeur Général et d'un Administrateur.

Deuxième résolution

En référence à la décision prise par l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg le 27 mars 2007, qui a nommé pour un terme de 1 (un) an, Monsieur Bruno Eynard, en qualité d'Administrateur de la société, le Conseil d'Administration, eu égard à la suggestion des actionnaires lors de cette Assemblée et conformément à l'article 8 des statuts de la société, nommé Monsieur Bruno Eynard Administrateur-Directeur Général de la Société.

Le Conseil d'Administration confirme que les pouvoirs octroyés au Directeur Général sont les suivants:

12. Selon les lignes directrices définies par le Conseil d'Administration ou par le Président, le Directeur Général a le pouvoir de représenter la Société vis-à-vis des autorités publiques et des entités privées; d'élaborer des demandes écrites, des recours et des réclamations;
 13. D'accomplir tous les actes nécessaires pour l'exécution des décisions valablement prises par le Conseil d'Administration ou par le Président et tous les actes en relation avec la gestion quotidienne de la Société;
 14. D'entreprendre tous les actes (de nature judiciaire ou extrajudiciairement) nécessaires pour défendre les intérêts de la Société. De représenter la Société devant toute sorte de juridiction, en première instance ou en appel. De régler tout genre de litige devant une Cour de Justice ou extrajudiciairement; de rechercher une décision arbitrale, y compris de se soumettre à une décision en équité. De nommer et révoquer les arbitres;
 15. D'autoriser des dépenses qui n'excèdent pas 20.000,- Euros par an pour des frais généraux et administratifs liés au fonctionnement de la Société;
- De superviser la conformité de l'activité de SANPAOLO IMI INTERNATIONAL S.A. aux directives du groupe bancaire INTESA SANPAOLO comme approuvé par le Conseil d'Administration;
16. De proposer au Président d'embaucher des gestionnaires et du personnel cadre, de définir leurs fonctions et salaires, de prendre des mesures disciplinaires envers ce personnel, à l'exception du licenciement, qui doit être soumis au Président; d'embaucher et licencier du personnel non cadre et d'établir leurs fonctions, salaires et encadrement professionnel; de prendre des mesures disciplinaires envers ce personnel;
 17. De nommer des consultants et des experts en relation avec les projets de développement de la Société, approuvés par le Conseil d'Administration, dans la limite de 25.000,- Euros par projet;
 18. De faire des emprunts, même à long terme, auprès des institutions de crédit, dans la limite de 100.000.000,- Euros pour chaque transaction;
 19. De négocier l'achat et la vente d'obligations et de titres, cotés et non cotés en bourse, avec une contre valeur maximale de 10.000.000,- Euros pour chaque obligation ou titre;

20. D'effectuer toute sorte de transaction (y compris les swap et les instruments dérivés, comme les OTC) avec les sociétés de premier plan (institutions publiques, banques, institutions financières et sociétés de pays de l'OCDE), dans le but de couvrir le risque lié aux intérêts, aux devises et au marché ou pour optimiser la structure et le rendement du portefeuille, en augmentant ou en diminuant les investissements existants ou futurs, dans la limite d'un montant notionnel de 5.000.000,- Euros pour chaque investissement;

21. D'autoriser des transactions qui pourraient conduire à une exposition au risque de change qui n'excède pas 1% du capital de la Société;

22. Avec l'accord du Président ou d'un membre du Conseil, l'exercice de tous les droits de la société envers les sociétés membre du groupe bancaire INTESA SANPAOLO dont SANPAOLO IMI INTERNATIONAL S.A. détient une participation de contrôle.

Le Directeur Général fera un rapport périodique au Président et/ou à un administrateur désigné par le Président, ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

Le Conseil d'Administration

B. Eynard

Administrateur, Directeur Général

Référence de publication: 2007084014/43/90.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09224. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Studio Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 40.261.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 4 juin 2007, que:

- L'Assemblée générale décide de proroger les mandats comme administrateurs de Messieurs Antoine Van Rijswijk, Alain Flammang, Marcus Oswald, et Francesco Costadura, pour une durée d'un an expirant lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

- L'Assemblée générale décide d'élire Monsieur Eric Ambrosi, en qualité de Commissaire aux comptes, pour une durée expirant lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007084066/1433/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02255. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Chessa and Chessa Para-Legal Services, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9713 Clervaux, 1, rue Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 91.622.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 27 juin 2007.

COSELUX S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007084197/1715/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08450. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 5.524.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration toutes deux tenues en date du 15 juin 2007

1. Monsieur Roland Frising a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Monsieur André Wilwert a démissionné de son mandat d'administrateur-délégué et son mandat d'administrateur a été confirmé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'année 2012.
3. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'année 2012, Monsieur Gérard Matheis, administrateur de sociétés, né le 4 décembre 1962, à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Luxembourg, a été nommé comme administrateur.
4. Monsieur Gérard Matheis, pré-nommé, a été nommé comme administrateur-délégué en charge de la gestion journalière de la société.
5. Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, né le 21 novembre 1949 à Anvers, Belgique, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Luxembourg, a été confirmé comme directeur général, chargé de la gestion journalière de la société.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

Pour avis sincère et conforme

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007084018/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10386. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

EuroPRISA Vincennes Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 118.694.

In the year two thousand seven, on the eighteenth of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of EuroPRISA VINCENNES ACQUISITION S. à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at Luxembourg, 69, route d'Esch, incorporated by deed drawn up and enacted on 7 August 2006 inscribed at trade register Luxembourg section B number 118.694, which has been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1934 of the 13th of October 2006.

The meeting is presided by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Hubert Janssen, lawyer, residing in Torgny, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mrs Eva Walker, with professional address at 29, avenue Guillaume, Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 100 (one hundred) shares of EUR 125.- (one hundred and twenty five euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 125.- by the issue of 1 (one) new share in order to set the capital at EUR 12,625.-, by way of the issue of one new share of the Company, having a nominal value of EUR 125.-.

2.- Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 1.- above together with an amount of EUR 99.875.- to be allocated to the share premium account of the company.

3.- Subsequent amendment of article 5, first paragraph, of the articles of association of the company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above.

4.- Amendment to the share register of the company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the company to individually under their sole signature proceed on behalf the Company to the registration in the share register of the company of the increase of the share capital of the company specified under item 1 and to see to any formalities in connection therewith, if any.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 125.- (one hundred and twenty five Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand one hundred and twenty five Euro euros) to EUR 12,625.- (twelve thousand six hundred and twenty five euros) by the issue of 1 (one) new shares having a par value of EUR 125.- (one hundred and twenty five euros) each.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the sole shareholder, represented by Mrs. Eva Walker prenamed, by virtue of a proxy given under private seal declared to subscribe to the new share, and to have it fully paid up by payment in cash, with a share premium amounting to EUR 99.875.- (ninety-nine thousand eight hundred seventy-five Euro) so that from now on the company has at its free and entire disposal the aggregate amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand euros) as was certified to the undersigned notary by a banking certificate.

The amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand euros) is allocated as follows:

- an amount of EUR 125.- (one hundred twenty-five euros) is to be allocated to the nominal share capital amount of the Company,
- the remaining balance in an aggregate amount of EUR 99.875.- (ninety-nine thousand eight hundred seventy-five euros) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,625.- (twelve thousand six hundred and twenty five Euro) represented by hundred and one (101) shares having a nominal value of EUR 125.- (hundred and twenty-five Euro) per share.

The subscribed capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 12 of these articles of association.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept le dix-huit avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée EuroPRISA VIN-CENNES ACQUISITION S.àrl, ayant son siège social à Luxembourg, 69 route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 118.694, constituée suivant acte reçu le 7 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1934 du 13 octobre 2006.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel Uhl, juriste demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Eva Walker, avec adresse professionnelle L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.

Le président prie le notaire d'acter que:

I- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 125,- (cent vingt cinq euros) pour le porter à EUR 12.625,- (douze mille six cent vingt cinq euros) par l'émission d'une part sociale nouvelle d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt cinq euros) chacune, par apport en numéraire.

2.- Souscription et paiement de cette augmentation de capital ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 99.875,- (quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-quinze Euro).

3.- Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts, pour refléter cette augmentation.

4.- Modification du registre des parts de la société, pouvoir étant donné à tout gérant de procéder aux modifications et formalités subséquentes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 125,- (cent vingt cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) à EUR 12.625,- (douze mille six cent vingt cinq euros) par l'émission de une part sociale nouvelle d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt cinq euros) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite l'associé unique représenté par Uva Walker prénommée, en vertu d'une procuration sous-seing privé a déclaré souscrire à la part sociale nouvelle et la libérer intégralement en numéraire, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 99.875,- (quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-quinze Euro), de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 100.000,- (cent mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

La somme de EUR 100.000,- est allouée comme suit:

- un montant de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) est alloué au capital social de la société.

Le montant de EUR 99.875,- (quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-quinze Euro) est affecté au compte prime d'émission de la société.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR 12.625,- (douze mille six cent vingt cinq euros) représenté par cent une(101) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune. Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 12 des présents statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, E. Walker, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007 Relation: LAC/2007/5627. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

J. Elvinger

Référence de publication: 2007084152/211/136.

(070093572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Lux-Development, Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 10, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 16.123.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 22 juillet 2003

6. Changements au sein du Conseil d'Administration

La démission de M. Paul Hippert est validée à l'unanimité par le Conseil d'Administration de LUX-DEVELOPMENT.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour LUX-DEVELOPMENT S.A.

G. Schwartz

Directeur Général

Référence de publication: 2007084072/2203/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06511. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Corsair Investments International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.017.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of June.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The private limited liability company CORSAIR FINANCE EUROPE S.à r.l., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Ms Fanny Auenallah, private employee, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal,

said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of CORSAIR INVESTMENTS INTERNATIONAL S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B number 102.017, with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated June 11, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1003 of October 8, 2004.

- The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The appearing party as sole shareholder of the company and final beneficial owner of the operation hereby resolved to proceed with the dissolution of the company with effect from today.

- The appearing party as liquidator of the company CORSAIR INVESTMENTS INTERNATIONAL S.à r.l. declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to himself; consequently the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed.

- That it has fully knowledge of the articles of incorporation of the company and perfectly knows the financial situation of the company.

- That the accounts as of the date of the liquidation are approved.

- That it grants full discharge to the manager of the company for his mandate up to this date.

- That the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at seven hundred and fifty euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée CORSAIR FINANCE EUROPE S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par Mademoiselle Fanny Auenallah, employée privée, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée.

Laquelle procuration après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée CORSAIR INVESTMENTS INTERNATIONAL S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B numéro 102.017, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1003 du 8 octobre 2004.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Que par la présente la comparante en qualité d'associée unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

- Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la société CORSAIR INVESTMENTS INTERNATIONAL S.à r.l. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- Qu'elle a pleinement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de celle-ci.

- Que les comptes à la date de liquidation sont approuvés.

- Que l'associée unique donne décharge pleine et entière au gérant de la société pour son mandat jusqu'à ce jour.

- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Auenallah, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, Relation GRE/2007/2996. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007084211/231/92.

(070093269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

S.G.A. Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 76.118.

RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

Référence de publication: 2007084232/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03547. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Sakara Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 70.920.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

Référence de publication: 2007084296/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03540. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Elinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 79.387.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

S. Paché.

Référence de publication: 2007084297/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04404. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Progen SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7260 Bereldange, 12, rue Adolphe Weis.
R.C.S. Luxembourg B 78.782.

Extrait du procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 mai 2007

Le Conseil d'Administration de la société s'est réuni au siège de la société le 18 mai 2007 et a pris la décision suivante à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés: Monsieur Didier t'Kint est nommé pour une durée indéterminée administrateur délégué de la société avec pouvoir de l'engager sans limite de montant sous sa seule signature dans le cadre de son objet social et de sa gestion entendue dans le sens le plus large.

Signature.

Référence de publication: 2007084067/7933/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06439. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

**Utu Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Asbury Trading S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.987.

In the year two thousand seven, on the twenty-fourth day of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ASBURY TRADING S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a notarial deed on April 19, 2007, not yet published in the Mémorial C, and whose registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg is currently pending, the corporate capital of which is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) (the «Company»).

The extraordinary general meeting is opened and is presided over by Mrs Agnieszka Dziuda, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Pierre-Alexandre Lechantre, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Michael Jonas, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

(i) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1 To change the name of the Company to UTU LUXEMBOURG 1 S.à r.l.

2 To fully restate the articles of incorporation, including a change of the corporate object which shall henceforth read as follows:

«The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings including, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member, such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes».

3 To appoint Mr Peter Dahlberg as Class A Manager for an unlimited duration.

4 To appoint Mr Harald Charbon and Ms Antonella Graziano as Class B Managers for an unlimited duration.

5 To accept the resignation of Mr Serge Krancenblum as manager of the Company as at May 24, 2007 and to grant discharge to Mr Serge Krancenblum for the execution of his mandate.

6 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting of shareholders took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to change the name of the Company to UTU LUXEMBOURG 1 S.à r.l.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to fully restate the articles of incorporation which shall from now on read as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established a private limited company (société à responsabilité limitée) (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of UTU LUXEMBOURG 1 S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the Manager(s).

In the event that in the view of the Manager(s) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings including, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member, such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law or by these Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Manager(s), Statutory auditors

Art. 9. Management. The Company shall be managed by one or two managers, acting jointly, who need not be members (the «Manager(s)») or by a board of Managers, composed of not less than three members, who need not be members (the «Board of Managers»).

The Manager(s) or, as the case may be, the members of the Board of Managers, will be elected by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their number and the term of their office. He(they) will hold office until their successors are elected. He(they) are re-eligible and he(they) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members.

The sole member or the members may decide to appoint one or several Class A Manager(s) and one or several Class B Manager(s).

The Board of Managers (if any) will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Managers, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the «Secretary»).

The Board of Managers (if any) will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers(if any) must be convened if any two of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers(if any), except that in his absence the Board of Managers(if any) may appoint another member of the Board of Managers(if any) as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least forty-eight hours notice of Board of Managers meetings (if any) shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Managers (if any). No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers (if any).

Every Board of Managers meeting (if any) shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers (if any) may from time to time determine. Any member of the Board of Managers (if any) may act at any meeting of the Board of Managers (if any) by appointing in writing another member of the Board of Managers (if any) as his proxy.

A quorum of the Board of Managers (if any) shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Managers (if any) holding office. If Class A and Class B Managers have been appointed, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office comprising at least one Class A Manager and one Class B Manager. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Managers (if any) present or represented at such meeting, to the extent such majority comprises the favorable vote of the Chairman.

One or more members of the Board of Managers (if any) may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Managers (if any), is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers (if any) which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers (if any).

The members shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Management. The Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers, is(are) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the single member or, as the case may be, the general meeting of members are in the competence of the Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers.

Art. 11. Management Fees and Expenses. The Manager(s) or as the case may be, the members of the Board of Managers, may receive a management fee in respect of the carrying out of his(their) management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 12. Managers' Liability. No Manager or, as the case may be, no member of the Board of Managers commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such Manager or member of the Board of Managers is only liable for the performance of its duties.

Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) or as the case may be, the Board of Managers may delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of any Manager or by the joint signature or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Manager, within the limits of such special power.

However if the single member or the members have appointed one or several Class A Manager(s) and one or several Class B Manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such special power.

Art. 14. Conflicts of interest-Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Managers, the Manager(s), officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Managers or any Manager (in case there are two) has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member of the Board of Managers or such Manager shall make known such personal interest to the Board of Managers or the other Manager and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of the member of the Board of Managers or of any Manager therein shall be reported to the next general meeting of members.

The Company shall indemnify the members of the Board of Managers, the Manager(s), officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been members of the Board of Managers, Managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 15. Records of Manager Resolutions. The resolutions of the Manager(s) (if any) shall be recorded in writing. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any one Manager.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 16. Statutory Auditors. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may be, and shall be in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be members.

The statutory auditor(s) will be elected will be elected by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single member or, as the case may be, by the general meeting of members.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) to the

shareholders by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and transmit it by any means of communication allowing for the transmission of a written text it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Manager(s), failing which, by the auditor or, failing which, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager(s) by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 30th of May at 03:00 p.m.

If such day is a public holiday, Saturday or Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or any Manager, as the case may be.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 21. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December every year.

Art. 22. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends. The Manager(s) fix(es) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint the following person as class A Manager for an unlimited duration:

- Mr Peter Dahlberg, Investment Director, residing professionally at 2 More London Riverside, London SE1 2AP, United Kingdom.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint the following persons as class B Managers for an unlimited duration:

- Mr Harald Charbon, company manager, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Mrs Antonella Graziano, company manager, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolves to accept the resignation of Mr Serge Krancenbium as manager of the Company as at May 24, 2007 and to grant discharge to Mr Serge Krancenbium for the execution of his mandate.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de ASBURY TRADING S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 23, avenue Monterey, L2163 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée par acte notarié du 19 avril 2007, non encore publié au Mémorial C et dont l'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, ayant un capital de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) (la «Société»).

L'assemblée a été ouverte sous la présidence de Madame Agnieszka Dziuda, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Pierre-Alexandre Lechantre, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michael Jonas, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter de qui suit:

(i) L'assemblée a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Changement du nom de la société en UTU LUXEMBOURG 1 S.à r.l.;

2 Refonte complète des statuts de la Société, en ce compris le changement de l'objet social qui dorénavant sera rédigé comme suit:

«La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social».

3 Nomination de Mr Peter Dahlberg comme Gérant de Catégorie A pour une durée illimitée;

4 Nomination de Mr Harald Charbon et Mme Antonella Graziano comme Gérants de Catégorie B pour une durée illimitée;

5 Démission de Mr Serge Krancenblum comme gérant de la Société avec effet au 24 mai 2007 et décharge de Mr Serge Krancenblum pour l'exécution de son mandat.

6 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les associés présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de changer le nom de la Société en UTU LUXEMBOURG 1 S. à r.l.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de refondre complètement les statuts de la Société qui seront dorénavant rédigés comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination UTU LUXEMBOURG 1 S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une résolution du ou des Gérant(s).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision du ou des Gérant(s).

Au cas où le ou les Gérant(s) estimerai(en)t que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois luxembourgeoises. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les Gérant(s).

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi ou les Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices et aux actifs de la Société et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gestion. La Société est gérée et administrée par un ou deux Gérants, agissant conjointement, associés ou non (ci-après le «le Gérant ou les Gérants») ou par un Conseil de Gérance composé de trois membres au moins, associés ou non (le «Conseil de Gérance»).

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique ou des associés.

L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a) (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a), mais en son absence le Conseil de Gérance (s'il y en a) peut désigner un autre membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) devra être envoyée à tous les membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins quarante-huit heures avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) transmis par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance (s'il y en a).

Toute réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a) se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance (s'il y en a) choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) pourra se faire représenter

aux réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a) en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Gérance (s'il y en a) comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance (s'il y en a) ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) est présente ou représentée. Si des Gérants de Catégorie A ou de Catégorie B ont été nommés, le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée, tel quorum comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) présents ou représentés lors de la réunion, à condition que dans cette majorité figure le vote favorable du Président.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (s'il y en a) peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les membres du Conseil de Gérance (s'il y en a), est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance (s'il y en a), dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (s'il y en a).

Les associés ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la société.

Art. 10. Pouvoirs de gestion. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 11. Rémunération et dépenses. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de leurs dépenses engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant ou membre du Conseil de Gérance est uniquement responsable de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de leur choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'un des Gérants ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Toutefois, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un membre du Conseil de Gérance, le ou les Gérant(s), fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil de Gérance ou un Gérant (s'il y en avait deux) aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil de Gérance ou l'autre Gérant et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel du membre du Conseil de Gérance ou du Gérant devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemniserà les membres du Conseil de Gérance, le(s) Gérant(s), les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de membre du Conseil de Gérance, de Gérant, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par

l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 15. Procès-Verbaux de Résolutions de Gérance. Les résolutions du/des Gérants sont, le cas échéant, enregistrées par écrit. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par un Gérant.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et, le cas échéant, par le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 16. Commissaire aux Comptes. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent être contrôlés, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi, par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non.

Le ou les commissaires aux comptes, seront nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le ou les Gérant(s) aux associés par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le ou les Gérant(s), ou à défaut, par le commissaire aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure.

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au(x) Gérant(s) en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 30 mai à 15 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par l'un quelconque du ou des Gérant(s), selon le cas.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 22. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérant(s) dresse(nt) un inventaire des biens et des dettes et établit le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le ou les Gérant(s) peut/peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le ou les Gérant(s) détermine(nt) le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'associé unique ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 25. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de nommer la personne suivante comme Gérant de catégorie A pour une période indéterminée:

- Monsieur Peter Dahlberg, Investment Director, demeurant professionnellement à 2 More London Riverside, London SE1 2AP, Royaume-Uni.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide de nommer les personnes suivantes comme Gérants de catégorie B pour une période indéterminée:

- Monsieur Harald Charbon, company manager, demeurant professionnellement à 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Madame Antonella Graziano, company manager, demeurant professionnellement à 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'accepter la démission de Monsieur Serge Krancenblum comme gérant de la Société avec effet au 24 mai 2007 et donne décharge à Monsieur Serge Krancenblum pour l'exécution de son mandat.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cet acte sont estimés à deux mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Dziuda, P. A. Lechantre, M. Jonas, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juin 2007, Relation: EAC/2007/5906. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007084130/239/613.

(070093154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Op der Schock, société coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-8508 Redange-sur-Attert, 34, rue de Reichlange.

R.C.S. Luxembourg B 99.319.

—
RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 juillet 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007084199/800/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05120. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Corsair Finance Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.019.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of June.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company J.P. MORGAN CORSAIR II OFFSHORE CAPITAL PARTNERS, L.P., with registered office at Maples & Calder, Upland House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Islands register of companies under number CR-12264,

here represented by Ms Fanny Auenallah, private employee, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal,

said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of CORSAIR FINANCE EUROPE S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B number 102.019, with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated June 11, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 997 of October 7, 2004.

- The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The appearing party as sole shareholder of the company and final beneficial owner of the operation hereby resolved to proceed with the dissolution of the company with effect from today.

- The appearing party as liquidator of the company CORSAIR FINANCE EUROPE S.à r.l. declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to himself; consequently the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed.

- That it has fully knowledge of the articles of incorporation of the company and perfectly knows the financial situation of the company.

- That the accounts as of the date of the liquidation are approved.

- That it grants full discharge to the manager of the company for his mandate up to this date.

- That the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at seven hundred and fifty euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte oui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société J.P. MORGAN CORSAIR II OFFSHORE CAPITAL PARTNERS, L.P., ayant son siège social à Maples & Calder, Upland House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, inscrite auprès du registre de Commerce des Iles Cayman sous le numéro CR-12264,

ici représentée par Mademoiselle Fanny Auenallah, employée privée, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée.

Laquelle procuration après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée CORSAIR FINANCE EUROPE S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B numéro 102.019, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 997 du 7 octobre 2004.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- Que par la présente la comparante en qualité d'associée unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

- Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la société CORSAIR FINANCE EUROPE S.à r.l. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- Qu'elle a pleinement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de celle-ci.

- Que les comptes à la date de liquidation sont approuvés.

- Que l'associée unique donne décharge pleine et entière au gérant de la société pour son mandat jusqu'à ce jour.

- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Auenallah, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juillet 2007. Relation GRE/2007/2997. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007084212/231/94.

(070093268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Op der Schock, société coopérative.

Siège social: L-8508 Redange-sur-Attert, 34, rue de Reichlange.

R.C.S. Luxembourg B 99.319.

—
RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 juillet 2007.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007084200/800/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05119. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pole Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 74, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.504.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société POLE MANAGEMENT S.A. tenue le 11 juin 2007 que les actionnaires ont pris la résolution suivante à l'unanimité:

Les actionnaires de la société POLE MANAGEMENT S.A. décident à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 5, rue Jean Berteis, L-1230 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2007084429/5323/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03033. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

SGAM Alternative Discovery Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.499.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle du 2 juillet 2007

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle de juillet 2008, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Philippe Brosse, Arié Assayag, Eric Attias et Benoît Ruaudel.

EURO-VL LUXEMBOURG SA

Corporate and domiciliary agent

Signatures

Référence de publication: 2007084444/3451/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05639. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Acaster, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 128.202.

—
Décision de l'Associé Unique en date du 4 juillet 2007

L' actionnaire unique accepte la démission de l'ancien administrateur et administrateur-délégué CCMT PARTICIPATIONS S.A. et nomme comme administrateur unique - et administrateur-délégué - la société PIZZA MEDUSA INC, ayant pour représentant permanent Mrs Desiree Singh.

Le siège social de PIZZA MEDUSA INC se situe 1934 Driftwood Bay à Belize City -Belize. Cette société est enregistrée au Registrar of International Business Companies sous le numéro 62,661; elle a pour représentant permanent Mrs Desiree Singh.

Le remplacement de CCMT PARTICIPATIONS S.A. prend effet dès ce jour et son mandat prendra fin en 2010.

Pour acceptation du mandat d'Administrateur-délégué

PIZZA MEDUSA INC

D. Singh

Référence de publication: 2007084445/1969/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05975. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

1 2 3 Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 55.215.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 avril 2006

Première résolution

Démission de la société de droit français ETAM S.A. en tant qu'administrateur, et démission de la société KPMG Experts Comptables en tant que commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007084439/592/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04369C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Vodafone Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 96.024.

—
L'associé unique de VODAFONE MARKETING S.à r.l. a décidé:

- de nommer Monsieur Hatem Dowidar, avec adresse au Vodafone House, the Connection, Newbury, Berkshire, RG14 2FN, Grande-Bretagne, en tant que gérant de la société avec effet à partir du 2 juillet 2007.

Luxembourg, le 27 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007084450/1336/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2007, réf. LSO-CG02110. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Procter International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 124, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 43.897.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue à Strassen en date du 29 mai 2007

Il résulte dudit procès-verbal que les mandats d'administrateur et d'administrateur délégué Mr Marc Burini et des administrateurs Mr Albert Pirotte et Mme Carine De Tilloux ont été renouvelées jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tient en 2010.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2007084452/800/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04305. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Etam Lingerie Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 17, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 92.279.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 avril 2006

Première résolution

Démission de Monsieur François-Régis de Vulpian et de la société de droit français ETAM S.A. en tant qu'administrateur.

Deuxième résolution

Démission de la fonction de commissaire de la société KPMG EXPERTS COMPTABLES.

Troisième résolution

Nomination en tant qu'administrateur de Madame Elisabeth Cunin, demeurant 57-59, rue Henri Barbusse F-92614 Clichy pour une durée de trois ans, avec pouvoir de signature conjointe avec un autre administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 4 juillet 2007.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007084436/592/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04342. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Haro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.
R.C.S. Luxembourg B 81.176.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 25 juin 2007:

- Le siège social de la société est changé au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.
- Le changement d'adresse de M^e Faltz et M^e Felgen au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.
- Ont été réélus au poste d'administrateur de la société:

Maître René Faltz, avocat à la Cour, né le 17 août 1953 à Luxembourg, Maître Tom Felgen, avocat à la Cour, né le 14 décembre 1971 à Luxembourg et Monsieur Lennart Stenke, directeur, né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg, Suède, tous trois domiciliés professionnellement 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg. Leur mandat s'achèvera lors de rassemblée générale qui se tiendra en 2013.

- Monsieur Lennart Stenke a été réélu au poste d'administrateur-délégué chargé de la gestion journalière des activités de la société, jusqu'à l'assemblée générale qui se déroulera en 2013.

- Le mandat de commissaire aux comptes de la société de SERVER GROUP EUROPE S.A., 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale qui se déroulera en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007084509/263/27.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02675. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

JGAS Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 119.029.

A dater de ce jour, la société ADVANCED ACCOUNTANTS AND ASSOCIATES LTD démissionne de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la société suivante:

JGAS MANAGEMENT S.A.- RCSL N ° : B119029

Ayant son siège social au 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

Le 10 juillet 2007.

ADVANCED ACCOUNTANTS AND ASSOCIATES LTD

Signature

Référence de publication: 2007084446/1969/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06326. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

1 2 3 Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 55.215.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 avril 2007

Première résolution

Démission de Monsieur Pierre Milchior de sa fonction d'administrateur.

Deuxième résolution

Nomination en tant qu'administrateur de Monsieur Laurent Milchior, 6, rue Casteres F-92614 Clichy pour une durée de trois ans, avec pouvoir de signature conjointe avec un autre administrateur.

Troisième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Fersing Jean-Marie, et du mandat de commissaire de la société CONSTANTIN-LUX S.à r.l. pour une durée de trois ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007084440/592/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04391. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Etam Lingerie Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 17, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 92.279.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 avril 2007

Première résolution

Démission de Monsieur Pierre Milchior de sa fonction d'administrateur.

Deuxième résolution

Nomination en tant qu'administrateur de Monsieur Laurent Milchior, 6, rue Casteres F-92614 Clichy pour une durée de trois ans, avec pouvoir de signature conjointe avec un autre administrateur.

Troisième résolution

Renouvellement du mandat de commissaire pour une durée de trois ans de la société CONSTANTIN-LUX S.à r.l.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007084437/592/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04343. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Bonnefont S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.517.

—
Extraits des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la société le 15 juin 2007

- 1) Démission avec effet immédiat de M. Christophe Cahuzac en tant que gérant de la société.
- 2) Nomination avec effet immédiat de M. Gareth Essex-Cater, résidant professionnellement au Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX Channel Islands en tant que gérant de la société.
- 3) Le gérant suivant a désormais pour adresse professionnelle:
6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg: Pascal Leclerc
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007084442/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04370. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

InvestCo Belgian Cable 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.181.425,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 79.448.

—
M. Edmond Nicolay démissionne en tant que gérant au Conseil de gérance de la Société avec effet au 27 juin 2007.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007084457/5499/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04689. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

InvestCo Belgian Cable 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.522.725,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 87.905.

M. Edmond Nicolay démissionne en tant que gérant au Conseil de gérance de la Société avec effet au 27 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007084458/5499/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04692. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Gadolex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.870.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007084845/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05211. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Phantex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 72.410.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007084847/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05206. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

CStone6 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.450.

Le bilan au 31 octobre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2007084830/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00527. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Glover International Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 81.942.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 11 Avril 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1069 de 2001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet, 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007084829/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05845. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

CStone Lumiere (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.638.

Le bilan au 31 octobre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2007084831/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05463. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

EMMER enner Wasser Asbl, EMMER enner WASSER association sans but lucratif.

Siège social: L-4056 Esch-sur-Alzette, 11, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg F 7.313.

STATUTS

Membres fondateurs:

- 1) Daniel Noel, né le 5 février 1970 à Differdange, demeurant à L-4439 Soleuvre, 9, rue d'Ehlerange
- 2) Mike Quintus, né le 3 avril 1980 à Esch/Alzette, demeurant à L-4646 Niedercorn, 26, rue St-Pierre
- 3) Pascal Lietz, né le 20 juillet 1969 à Esch/Alzette, demeurant à L-4056 Esch/Alzette, 11, place Winston Churchill

Créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination EMMER enner WASSER association sans but lucratif, en abrégé EMMER enner WASSER Asbl. Elle a son siège social à L-4056 Esch/Alzette, 11, place Winston Churchill

Art. 2. L'association a pour objet la mise en valeur et la promotion des activités nautiques sur mer et fleuve, ainsi que toute activité y relative.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. Sont membres de l'association les personnes qui ont payé leur cotisation pour l'année 2007. Leur nombre ne peut être inférieur à 3.

Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 2 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation mensuelle lui incombant. La cotisation mensuelle est de 100,- euros par mois, payable le premier de chaque mois et pour la première fois le premier juillet 2007.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque s'ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. De la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration à la décision définitive de l'assemblée générale statuant par consensus ou, si celui-ci n'est pas atteint, à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 7. Les associés démissionnaires ou exclus ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La cotisation minimale annuelle est fixée par l'Assemblée générale. Elle ne peut être inférieure à cinquante (50,-) euros par mois.

Art. 9. L'assemblée générale, composée de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an et extraordinairement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit au conseil d'administration.

Art. 10. La convocation se fait au moins quinze jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, par lettre simple ou courrier.

Art. 11. Toute proposition écrite signée d'au moins un vingtième des membres inscrits sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 12. L'assemblée générale a pour attribution:

- 1- La nomination et la révocation des administrateurs et réviseurs de caisse
- 2- L'approbation des budgets et comptes
- 3- La dissolution de l'association
- 4- La modification des statuts

Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Toute modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée, qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 14. L'assemblée générale prend ses résolutions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 15. Les résolutions de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres par courrier ou par affichage au siège social ou sur le site internet de l'asbl.

Art. 16. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée d'une année par l'assemblée générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier.

Art. 17. Le conseil d'administration, qui se réunit sur convocation de son président, ne peut valablement délibérer que si deux tiers des membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

Art. 18. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les résolutions qui lui sont dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 19. Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Art. 20. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés au 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes. Aux fins d'examen, l'assemblée désigne deux réviseurs de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice. Le conseil d'administration peut demander la présentation des comptes à n'importe quel moment.

Art. 21. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications survenues et ce au 31 décembre.

Art. 22. Les ressources de l'association sont toutes celles prévues par la loi.

Art. 23. Le patrimoine de l'Asbl se compose comme suit:

- un bateau Regal Valanti 170 de 1994 immatriculé sous le numéro LG 2792 acquis en 2004 au prix de 6.000,- euros
- une remorque Engel immatriculé sous le numéro MT 7329 acquis en 2004 au prix de 1.500,- euros
- une caravane Burstner Luxe située au camping du port de Schwebsange acquise en 2007 au prix de 2.500,- euros
- un jet ski de marque Kawasaki immatriculé sous le numéro LG 2173 acquis en 2007 au prix de 1.000,- euros
- une remorque Pam Jet immatriculée sous le numéro Q2185
- les biens énumérés ci-dessus resteront la propriété de celui qui les a payé tant que l'asbl, respectivement les autres membres n'ont pas réglé leur participation/quote-part.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle que modifiée par la loi du 4 mars 1994.

Créée à Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2007 par les membres du conseil d'administration.

Approuvé par l'assemblée générale le 15 juin 2007.

M. Quintus / P. Lietz / D. Noel.

Référence de publication: 2007084127/7847/85.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08751. - Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Invesco European CDO I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 86.409.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue au siège social le 28 juin 2007

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue au siège social le 28 juin 2007 qu'il a été décidé:

1. de réélire aux fonctions d'administrateurs de la Société, pour une période venant à expiration lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société devant se tenir en l'année 2008 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2007:

- Monsieur Eric Biren, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et
- WILMINGTON TRUST SP SERVICES (CHANNEL ISLANDS) Ltd, société de droit de Jersey dont le siège social est sis au 15 Esplanade, JE1 1RB St Helier, Jersey, et immatriculée auprès de «The Jersey Financial Commission» sous le numéro 61.936;

2. de ne pas réélire comme administrateur de la Société Madame Nicola Claire Bennett, avec adresse à Oak Walk, JE3 7EF St Peter, Jersey, le mandat d'administrateur de Madame Nicola Claire Bennett ayant expiré ce 28 juin 2007;

3. de nommer comme administrateur de la Société, avec effet immédiat et pour une période venant à expiration lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société devant se tenir en l'année 2008 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2007, Monsieur Simon Vivian, avec adresse professionnelle au 15 Esplanade, JE1 1RB St Helier, Jersey, en remplacement de Madame Nicola Claire Bennett, prénommée; et

4. de réélire ERNST & YOUNG, société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est sis au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, aux fonctions de réviseur d'entreprise de la Société, pour une période venant à expiration lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société devant se tenir en l'année 2008 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 juin 2007.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007084059/1138/34.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04443. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Supernova Cult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8838 Wahl, 17, Kinnekshaff.

R.C.S. Luxembourg B 129.573.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1. Madame Tessy Wagener, employée privée, née le 29 janvier 1981 à Luxembourg, demeurant à L-8838 Wahl, 17, Kinnekshaff (matr. 1981 01 29 223);

2. Monsieur Daniel Meyer, employé privé, né le 25 mars 1976 à Aix-la-Chapelle en Allemagne demeurant à L-8838 Wahl, 17, Kinnekshaff (matr. 1976 03 25 034);

lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont décidé de constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de SUPERNOVA CULT S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Wahl. Il pourra être transféré en toute autre localité de la Commune de Wahl par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet un commerce d'articles de textile, de vêtements, de chaussures, d'articles de maroquinerie, d'articles d'hygiène et de santé, d'articles de literie, d'art de la table et de décoration, de librairie-papeterie, de disques et de cassettes audio-video, ainsi que d'articles de fausse bijouterie.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence au jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2007.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-€) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement souscrit et libéré en espèces par les comparants prénommés, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. par Madame Tessy Wagener neuf mille cinq cents euros	9.500,-
2. par Monsieur Daniel Meyer, trois mille euros	3.000,-
Total des apports: douze mille cinq cents euros	12.500,-

En raison de ces apports, les parts sociales de la société, représentant une valeur de cent vingt-cinq euros (125,-) chacune, sont attribuées aux associés de la façon suivante:

1. à Madame Tessy Wagener, prénommée, soixante-seize (76) parts sociales;
2. à Monsieur Daniel Meyer, prénommé, vingt-quatre (24) parts sociales; Total cent (100) parts sociales.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses coassociés représentant au moins les trois quarts (3/4). Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant. Ils doivent l'exercer endéans les six mois à partir du jour de la dénonciation sous peine de forclusion.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales jusqu'à ce que ce fonds ait atteint 10% du capital social;

- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les comparants se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, les comparants sus-nommés, représentant l'Intégralité du capital social de la société, se sont constitués en assemblée générale extra-ordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-8838 Wahl, 17, Kinnekshaff;
2. Est nommé gérant de la société Madame Tessy Wagener, prénommée.
3. La gérante est habilitée à engager en toutes circonstances la société par sa seule signature;
4. Le mandat ainsi conféré reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Wagener, D. Meyer, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 3 juillet 2007, DIE/2007/3226. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 13 juillet 2007.

P. Probst.

Référence de publication: 2007084153/4917/82.

(070093284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Luxempart, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 27.846.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 avril 2007 que les mandats des administrateurs sortants Messieurs François Gillet, Alain Huberty, Paul Meyers et Jo Santino ont été reconduits pour un terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2008 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2007.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du même jour que Monsieur Frank Wagener a été nommé Vice Président jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2008 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2007.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 avril 2007 que la société DELOITTE S.A. (ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg) a été reconduite comme réviseur d'entreprises pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2008 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2007.

LUXEMPART S.A.

F. Tesch / A. Huberty

Administrateur délégué / Administrateur

Référence de publication: 2007084056/6583/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05931. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.